RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE SERVICES

Accord-cadre à marchés subséquents – Assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour les marchés de travaux – 13120 – Gardanne n°2026139BA

Appel d'offres ouvert

Date et heure limites de réception des offres :

~~**23/11/2026 à 12 h 00**~~

30/11/2026 à 12 h 00 (version modifiée du 30/10/2026)

Ville de Gardanne
Hôtel de ville
Cours de la République
13120 GARDANNE

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 3
1.1 - Objet 3
1.2 - Mode de passation 3
1.3 - Type et forme de contrat 3
1.4 - Décomposition de la consultation 3
1.5 - Nomenclature 3
2 - Conditions de la consultation 3
2.1 - Délai de validité des offres 3
2.2 - Forme juridique du groupement 4
2.3 - Variantes et prestations supplémentaires 4
2.4 - Développement durable 4
2.5 - Prestations similaires 4
3 - Conditions relatives au contrat 4
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 4
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 4
4 - Contenu du dossier de consultation 4
5 - Présentation des candidatures et des offres 4
5.1 - Documents à produire 4
5.2 - Visite sur site 5
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 5
6.1 - Transmission électronique 5
6.2 - Copie de sauvegarde 5
7 - Examen des candidatures et des offres 6
7.1 - Sélection des candidatures 6
7.2 - Attribution 6
7.3 - Suite à donner à la consultation 6
8 - Renseignements complémentaires 6
8.1 - Questions des candidats 6
8.2 - Procédures de recours 6

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation a pour objet la passation d'un accord-cadre à marchés subséquents relatif à l'assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour les marchés de travaux – 13120 - Gardanne.

Les missions sont décrites au CCTP :

- M1 Cadrage du besoin et de l'opération
- M2 Faisabilité technique et économique
- M3 Programme technique et enveloppe financière
- M4 Analyse des études et aide aux arbitrages
- M5 Assistance à la préparation du dossier de consultation
- M6 Assistance à l'analyse technique et économique des offres
- M7 Assistance au suivi technique et financier des travaux
- M8 Assistance à la réception et au suivi des garanties.

1.2 - Mode de passation

La consultation est passée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Accord-cadre à marchés subséquents, conclu avec 3 opérateurs économiques, donnant lieu à des marchés subséquents (art. R. 2162-7 à R. 2162-12 du code de la commande publique).

Il est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 80 000,00 € HT par an, soit 320 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre, reconductions comprises.

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-12 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents.

L'accord-cadre est dit « multi-attributaires » car conclu entre le pouvoir adjudicateur et plusieurs opérateurs économiques.

Chaque marché subséquent fera l'objet d'une présentation du projet avec le contexte général ainsi que les objectifs et la programmation de l'opération. Il précisera les conditions et la nature des missions attendues.

La forme des marchés sera définie par chaque marché subséquent.

Les conditions d'attribution des marchés subséquents sont définies à l'article 1.6 du CCAP.

1.4 - Décomposition de la consultation

☒ La consultation n'est pas allotie : (art. L. 2113-11 du code de la commande publique). Une dévolution en lots séparés risquerait de complexifier la coordination des intervenants, de compromettre la continuité des analyses techniques et financières et de rendre techniquement plus difficile l'exécution des prestations. Le recours à un marché unique permet ainsi de garantir la cohérence des interventions et d'assurer un suivi technique homogène des opérations.

1.5 - Nomenclature

Code principal (CPV)	Description
71310000	Services de conseil en matière d'ingénierie et de construction

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **6 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur n'impose aucune forme de groupement à l'attributaire. Un candidat ne peut présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.

2.3 - Variantes et prestations supplémentaires

☒ Les variantes ne sont pas autorisées.

☒ La consultation ne comporte pas de prestations supplémentaires éventuelles (PSE).

2.4 - Développement durable

Le contrat comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental, détaillées au CCAP, et les critères intègrent un critère environnemental.

2.5 - Prestations similaires

☒ Sans objet.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Il est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa date de notification.

☒ Il est reconductible tacitement 3 fois par période de 12 mois, sans que sa durée totale puisse excéder 48 mois. La Ville notifie sa décision de ne pas reconduire au moins 1 mois avant l'échéance ; le titulaire ne peut refuser la reconduction.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations sont financées sur le budget de la Ville. Les sommes dues sont payées dans un délai global de 30 jours, sur facture déposée sur Chorus Pro.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- Le BPU valant DQE ;
- Le cadre de mémoire technique.

Le DCE est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse suivante : **https://agysoft.marches-publics.info**. Aucun envoi sur support papier n'est autorisé.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres, des modifications de détail au DCE. Les candidats répondent alors sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever de réclamation.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres sont entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros. Le pouvoir adjudicateur applique le principe « Dites-le nous une fois » : les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents déjà transmis lors d'une précédente consultation et toujours valables, ni ceux accessibles gratuitement en ligne.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat produit un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature

Libellés	Signature
Lettre de candidature (DC1) ou DUME, ou document équivalent	Non
Déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'entre dans aucun cas d'interdiction de soumissionner	Non
Déclaration du chiffre d'affaires global et du chiffre d'affaires sur les trois derniers exercices (DC2)	Non
Liste des principales prestations similaires réalisées au cours des trois dernières années	Non

Pièces de l'offre

Libellés	Signature
L'acte d'engagement complété	Non
Le BPU valant DQE complété	Non
Le cadre de réponse technique	Non
Un relevé d'identité bancaire	Non

La signature des documents n'est pas exigée au stade du dépôt de l'offre.

5.2 - Visite sur site

☒ Une visite obligatoire est prévue.

La visite sur site est obligatoire. À ce titre, les candidats sont tenus de prendre préalablement rendez-vous par courriel à l'adresse suivante : **marches-publics@ville-gardanne.fr**.

Les visites seront organisées exclusivement aux dates suivantes **:**

- **Le 29/10/2026 à 14h30 à l'hôtel de ville**
- **Le 05/11/2026 à 14h30 à l'hôtel de ville**

Aucune visite ne pourra être organisée en dehors de ces dates. Aucune attestation de visite n'est remise au candidat. Lors de la visite le candidat signe un registre de visite, conservé par le pouvoir adjudicateur.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

6.1 - Transmission électronique

Les plis sont obligatoirement transmis par voie électronique sur le profil d'acheteur de la Ville : **https://agysoft.marches-publics.info**, avant la date et l'heure limites indiquées en page de garde. Les plis reçus hors délai ne sont pas ouverts. Si plusieurs plis sont transmis par le même candidat, seul le dernier reçu dans le délai est ouvert.

Le candidat est invité à créer son espace sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm) afin de recevoir les éventuelles précisions ou modifications.

Pensez à anticiper votre dépôt de 48 heures.

6.2 - Copie de sauvegarde

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou papier, transmise dans le délai, sous pli portant la mention « copie de sauvegarde », à l'adresse suivante :

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Si des pièces de la candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut demander à tous les candidats concernés de les compléter. Sont éliminées les candidatures irrecevables ou ne présentant pas des capacités suffisantes.

7.2 - Attribution

Le jugement des offres donne lieu à un classement. Les critères retenus sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1 - **Prix des prestations –** *Jugé sur la base du montant total du DQE (non contractuel)*	30 %
2 - **Valeur technique -** *Jugée sur la base du cadre de mémoire technique*	60 %
2.1 - Pertinence et caractère opérationnel de la méthodologie proposée	30
2.2 - Expérience opérationnelle des intervenants affectés aux prestations	30
3 – **Dispositions environnementales** prises pour limiter l'impact environnemental des déplacements relatifs aux prestations objet de l'accord-cadre – *Jugé sur la base du cadre de mémoire technique*	10 %
Total	**100**

- **Prix** : note = (montant de l'offre la moins-disante ÷ montant de l'offre analysée) × pondération. Le montant analysé est celui du DQE.
- **Valeur technique et performance environnementale** : appréciées au regard du mémoire technique ; chaque sous-critère est noté de 0 (non traité) à 5 (très bien), puis converti en points au prorata de sa pondération.

Toute offre anormalement basse fait l'objet d'une demande de justifications ; elle est rejetée si celles-ci ne sont pas satisfaisantes.

7.3 - Suite à donner à la consultation

Toute négociation est interdite. Le pouvoir adjudicateur peut toutefois demander aux candidats de régulariser leurs offres irrégulières, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. Le contrat est attribué par la commission d'appel d'offres.

L'offre la mieux classée est retenue à titre provisoire, dans l'attente des certificats et attestations prévus aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du code de la commande publique, à remettre dans un délai maximal de 10 jours. À défaut, l'offre suivante est sollicitée.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Questions des candidats

Les demandes de renseignements sont transmises exclusivement par l'intermédiaire du profil d'acheteur (https://agysoft.marches-publics.info). Une réponse est adressée à tous les candidats ayant retiré le dossier au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres.

8.2 - Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Marseille –

31, rue Jean-François Leca – 13002 MARSEILLE –

Tél. : 04 91 13 48 13 –

Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr.

Recours ouverts :

- Référé précontractuel jusqu'à la signature du contrat (art. L. 551-1 du code de justice administrative) ;
- Référé contractuel (art. L. 551-13 du même code) ;
- Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.